

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00222 Numéro SIREN : 350 976 551 Nom ou dénomination : FEMINA STYL

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003493

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

22 MAI 2023

AMIENS
80 - 02

**SAS
FEMINA STYL**

**6 RUE DES TROIS CAILLOUX
80000 AMIENS**

Exercice du 01 septembre 2021 au 31 août 2022
Comptes arrêtés au 31 août 2022

COMPTES ANNUELS

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

SA SECOVI

605 RUE SAINT FUSCIEN
BP 50067
80092 AMIENS



SOMMAIRE

1. ETATS DE SYNTHESE	<i>1</i>
1.1. BILAN ACTIF	2
1.2. BILAN PASSIF	3
1.3. COMPTE DE RESULTAT NEGOCE	4
2. ANNEXE	<i>6</i>
2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
2.2. NOTES SUR LE BILAN	10

ETATS DE SYNTHESE

SAS FEMINA STYL

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

22 MAI 2023

AMIENS
80 - 02

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/08/2022	Net 31/08/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	80 000,00	61 044,44	18 955,56	
Fonds commercial (1)	1 891 622,83		1 891 622,83	1 891 622,83
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	451 248,17		451 248,17	428 248,17
Constructions	8 503 929,80	5 820 028,07	2 683 901,73	2 801 044,87
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 455,73	10 589,52	2 866,21	4 347,45
Autres immobilisations corporelles	2 185 922,63	1 807 376,10	378 546,53	473 374,80
Immobilisations corporelles en cours	20 611,57		20 611,57	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	44 197 251,45	3 787 026,00	40 410 225,45	44 522 167,67
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	63 736,03		63 736,03	49 942,22
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	57 407 778,21	11 486 064,13	45 921 714,08	50 170 748,01
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	87 870,45		87 870,45	166,40
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	129 765,34		129 765,34	35 000,00
Autres créances	96 831 805,83	624 832,19	96 206 973,64	90 351 948,81
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 816 614,65	1 368,00	3 815 246,65	6 801 878,47
Disponibilités	9 384 646,78		9 384 646,78	6 931 127,71
Charges constatées d'avance (3)	91 482,00		91 482,00	77 356,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	110 342 185,05	626 200,19	109 715 984,86	104 197 477,39
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	167 749 963,26	12 112 264,32	155 637 698,94	154 368 225,40
(1) Dont droit au bail			1 419 030,88	1 419 030,88
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			94 886 519,63	88 038 243,00

BILAN PASSIF

	31/08/2022	31/08/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 006 340,00	2 006 340,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 308 535,00	9 308 535,00
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200 634,00	200 634,00
Réserves statutaires ou contractuelles	13 258 191,77	13 258 191,77
Réserves réglementées		
Autres réserves	52 371 773,74	42 021 342,07
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	14 454 523,21	10 680 806,67
Subventions d'investissement	43 933,41	59 077,41
Provisions réglementées	204 137,00	204 137,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	91 848 068,13	77 739 063,92
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	42 299 820,75	48 917 116,24
Emprunts et dettes financières diverses (3)	19 987 112,38	26 140 286,43
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 000,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 748,13	422 263,89
Dettes fiscales et sociales	699 965,83	384 861,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	530 338,46	735 401,10
Produits constatés d'avance (1)	23 645,26	29 232,77
TOTAL DETTES	63 789 630,81	76 629 161,48
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	155 637 698,94	154 368 225,40
(1) Dont à plus d'un an (a)	44 350 970,41	65 686 626,67
(1) Dont à moins d'un an (a)	19 417 660,40	10 942 534,81
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	9 342 007,72	9 337 830,87
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT NEGOCE

	31/08/2022	%	31/08/2021	%	Variation N/N-	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 103 650,55	100,00	3 630 787,66	100,00	472 862,89	13,02
Ventes de marchandises	1 074 786,30	100,00	894 176,57	100,00	180 609,73	20,20
Achats de marchandises	627 002,44	58,34	523 310,62	58,52	103 691,82	19,81
Variation stocks de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues	627 002,44	58,34	523 310,62	58,52	103 691,82	19,81
MARGE COMMERCIALE	447 783,86	41,66	370 865,95	41,48	76 917,91	20,74
Production vendue	3 028 864,25	73,81	2 736 611,09	75,37	292 253,16	10,68
Production stockée ou déstockage						
Production immobilisée						
Production de l'exercice	3 028 864,25	73,81	2 736 611,09	75,37	292 253,16	10,68
Achats de matières premières et autres appro.	6 824,14	0,17	5 712,36	0,16	1 111,78	19,46
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	966 045,07	23,54	837 516,56	23,07	128 528,51	15,35
Consommations	972 869,21	23,71	843 228,92	23,22	129 640,29	15,37
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	2 503 778,90	61,01	2 264 248,12	62,36	239 530,78	10,58
Subventions d'exploitation	55 776,92	1,36	80 860,43	2,23	-25 083,51	-31,02
Impôts et taxes	127 032,28	3,10	134 194,66	3,70	-7 162,38	-5,34
Rémunérations	1 104 448,31	26,91	926 111,07	25,51	178 337,24	19,26
Charges sociales	291 282,03	7,10	186 813,84	5,15	104 468,19	55,92
Charges de personnel	1 395 730,34	34,01	1 112 924,91	30,65	282 805,43	25,41
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	1 036 793,20	25,27	1 097 988,98	30,24	-61 195,78	-5,57
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	1 002,84	0,02	9 830,76	0,27	-8 827,92	-89,80
Autres produits	5 403,22	0,13	4 524,27	0,12	878,95	19,43
Dotations aux amortissements sur immobilisati	445 946,78	10,87	530 703,72	14,62	-84 756,94	-15,97
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation	17 544,92	0,43	9 254,09	0,25	8 290,83	89,59
Autres charges et produits	-457 085,64	-11,14	-525 602,78	-14,48	68 517,14	-13,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	579 707,56	14,13	572 386,20	15,76	7 321,36	1,28

COMPTE DE RESULTAT NEGOCE

	31/08/2022	%	31/08/2021	%	Variation N/N-	%
Bénéfice attribué, perte transférée						
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	18 785 751,32	457,78	11 517 027,28	317,20	7 268 724,04	63,11
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés	1 381 737,64	33,67	1 037 793,45	28,58	343 944,19	33,14
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	20 167 488,96	491,45	12 554 820,73	345,79	7 612 668,23	60,64
Dotations financières aux amortissements et pr	3 587 026,00	87,41	624 832,19	17,21	2 962 193,81	474,08
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	3 013 516,52	73,44	1 848 360,19	50,91	1 165 156,33	63,04
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	6 600 542,52	160,85	2 473 192,38	68,12	4 127 350,14	166,88
RESULTAT FINANCIER	13 566 946,44	330,61	10 081 628,35	277,67	3 485 318,09	34,57
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	14 146 654,00	344,73	10 654 014,55	293,44	3 492 639,45	32,78
Produits exceptionnels sur opérations de gestio						
Produits exceptionnels sur opérations en capita	815 144,00	19,86	27 236,00	0,75	787 908,00	NS
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	815 144,00	19,86	27 236,00	0,75	787 908,00	NS
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	104,00		227,00	0,01	-123,00	-54,19
Charges exceptionnelles sur opérations en capi	101 430,79	2,47	5 595,88	0,15	95 834,91	NS
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Charges exceptionnelles	101 534,79	2,47	5 822,88	0,16	95 711,91	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	713 609,21	17,39	21 413,12	0,59	692 196,09	NS
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	405 740,00	9,89	-5 379,00	-0,15	411 119,00	NS
TOTAL DES PRODUITS	25 148 466,49		16 308 059,85		8 840 406,64	54,21
TOTAL DES CHARGES	10 693 943,28		5 627 253,18		5 066 690,10	90,04
RESULTAT NET	14 454 523,21	352,24	10 680 806,67	294,17	3 773 716,54	35,33

102

103

104

ANNEXE

105

106

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS FEMINA STYL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 155 637 699 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 14 454 523 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2016-07, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	1 891 623			1 891 623
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 000	20 000		80 000
Immobilisations incorporelles	1 951 623	20 000		1 971 623
– Terrains	428 248	28 000	5 000	451 248
– Constructions sur sol propre	450 900		450 900	
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	8 251 930	252 000		8 503 930
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 456			13 456
– Installations générales, agencements aménagements divers	2 696 407	7 347	706 322	1 997 432
– Matériel de transport	77 234			77 234
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 816	60 441		111 257
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours		20 612		20 612
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 968 990	368 400	1 162 222	11 175 168
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	44 722 168	325 943	850 859	44 197 251
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	49 942	28 134	14 341	63 736
Immobilisations financières	44 772 110	354 077	865 200	44 260 987
ACTIF IMMOBILISE	58 692 723	742 477	2 027 422	57 407 778

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	20 000	368 400	354 077	742 477
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	20 000	368 400	354 077	742 477
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			518	518
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 162 222	864 682	2 026 904
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 162 222	865 200	2 027 422

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial

	31/08/2022
Éléments achetés	472 592
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	472 592

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 000	1 044		61 044
Immobilisations incorporelles	60 000	1 044		61 044
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	2 207 338	105 512	362 561	1 950 289
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 694 447	175 293		3 869 740
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 108	1 481		10 590
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 130 420	140 970		1 271 390
– Matériel de transport	1 170 584	7 556	706 322	471 818
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 078	14 091		64 168
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 261 975	444 902	1 068 883	7 637 994
ACTIF IMMOBILISE	8 321 975	445 947	1 068 883	7 699 038

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 97 116 789 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	63 736		63 736
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	129 765	129 765	
Autres	96 831 806	1 945 286	94 886 520
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	91 482	91 482	
Total	97 116 789	2 166 534	94 950 256
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

NOTES SUR LE BILAN

Produits à recevoir

	Montant
CLTS-PDTS NON FACTURES	117 789
FSSEUR, AVOIRS A RECEVOIR	33 962
ETAT, PDTS A RECEVOIR	86
C/C FLIXLAVE	634 142
C/C SCI CHANTEBISE	189 653
C/C SCI DU MAIL	13 111
C/C SCI LES TISSERANDS	737
C/C SCI VIAL	333 837
C/C SCI CARNOT	80 727
C/C SCI ANICET	1 136 293
C/C SCI GELIFS	1 191
C/C SCI LIDAVION	20 471
C/C SCI PRC	510 942
C/C SCI JACOBINS CAILLOUX	504 765
C/C SCI AUXIDIS	412 154
C/C CHADUN	6 611 721
C/C SCI MAREST	195 549
C/C SCI WD MAROM	672
C/C SCI AVISO	1 570 893
C/C SCI SAINT SULPICE	591 558
C/C SCI CRD	1 979 523
C/C SCI IMMO-FLIX	329 535
C/C SCI BACO	655 396
C/C SCI DOUMER	1 945 053
C/C SCI VICTOR	1 100 091
C/C SCI MAIL DES COPISTES	1 153 497
C/C IS SCI 5 R. DES JACOB	949 091
C/C SCI ALBAN	561 711
C/C SARL SAWIADE	6 493
C/C IS EURL GLITEX	30 008
C/C SCI BASLY	806 915
C/C SCI SOLFERINO	1 209 812
C/C SCI BFX	182 174
C/C SCI ERIDAN	172 349
C/C SCI TREME	5 390 425
C/C SARL MTB	929 255
C/C SCI L ESTEREL	43 113
C/C SVI FINANCES	15 000
C/C IS LONGUEVILLE	223 160
C/C SCI ROYAL PARADIS	3 977 062
C/C SNC HONORE	808 263
C/C SCI NEUFCHATEL	538 317
C/C DUNE FLEURIE	474 174
C/C SCI GRAND PLACE	3 418 252
DIVERS, PDTS A RECEVOIR	743 116
Total	40 602 036

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 006 340,00 Euros décomposé en 118 020 titres d'une valeur nominale de 17,00 Euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	204 137			204 137
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	204 137			204 137
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 63 768 631 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	9 342 008	9 342 008		
– à plus de 1 an à l'origine	32 957 813	8 493 352	21 607 742	2 856 719
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	100 603	100 603		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 748	227 748		
Dettes fiscales et sociales	699 966	699 966		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 416 848	530 338		19 886 509
Produits constatés d'avance	23 645	23 645		
Total	63 768 631	19 417 660	21 607 742	22 743 228
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 235 147			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 874 290			
(**) Dont envers les associés	19 886 509			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
FSSEURS, FACT NON PARV	49 848
INTERETS COURUS SUR EMPTS	48 739
C/C SARL LA BELLE ETOILE	24 623
C/C SCI LONGUEVILLE	239 395
C/C SCI 7 RUE H.DUMUIN	5 844
C/C SCI MARSAN	18 544
C/C SCI RONCQ	2 441 713
C/C SARL VFC	972
C/C SCI ANGERS	414 008
C/C SCI CAMROSE	3 640 426
C/C SCI MOULIN	20 307
C/C SCI VENANT	1 046 192
C/C SCI BOURSE	3 832 525
DETTES PROV/CONGES DUS	21 803
CHARGES SOCIALES / C.P.	8 715
ETAT, CHARGES A PAYER	93 025
CLIENT AVOIR A ETABLIR	1 935
DIVERS, CHARGES A PAYER	35 258
Total	11 943 871

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVCE	91 482		
Total	91 482		

NOTES SUR LE BILAN

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PDTS CONSTATES D AVANCE	23 645		
Total	23 645		

Audit Conseil Diagnostic Gestion

Commissariat aux Comptes

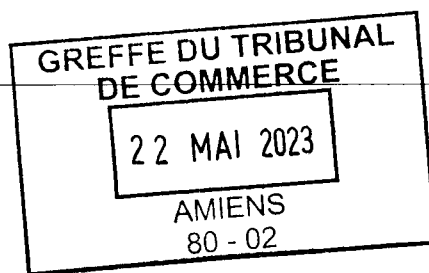
654, rue Roger Salengro

80450 CAMON

Téléphone : 03 22 46 17 41

Télécopie : 03 22 47 38 98

E-mail : stephane.rouas@polarisconseil.com



EXEMPLAIRE GREFFE

Sur rendez vous

FEMINA STYL Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 006 340 € Siège Social : 6, rue des trois Cailloux 80000 AMIENS RCS AMIENS 350 976 551

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

FEMINA STYL Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 006 340 € Siège Social : 6, rue des trois Cailloux 80000 AMIENS RCS AMIENS 350 976 551	GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 22 MAI 2023 AMIENS 80 - 02
---	--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2022

A l'assemblée générale de la société FEMINA STYL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FEMINA STYL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. — — — — —

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

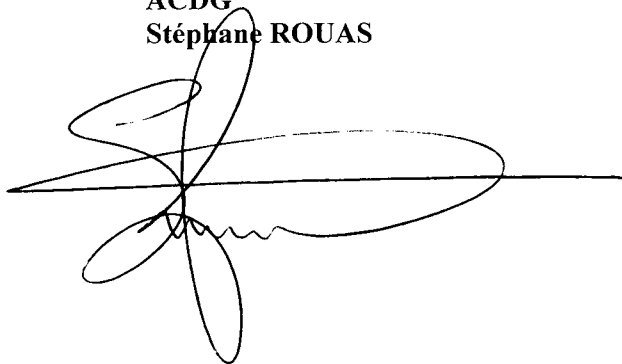
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ~~il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des~~ procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 27 Janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes

ACDG
Stéphane ROUAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

FEMINA STYL

Société par actions simplifiée au capital de 2.006.948,00 euros

Siège social : 6, rue des Trois Cailloux, 80000 AMIENS

RCS AMIENS 350.976.551

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

22 MAI 2023

AMIENS
80 - 02

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 14 454 523,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 14 454 523,21 euros

A titre de dividendes 770 096,25 euros

Soit 26,95 euros par action de catégorie B

Le solde 13 684 426,96 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 66 056 200,70 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 770 096,25 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 28 février 2023.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40% SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
31/08/2021	330.375,00 € Soit 11,56 € par titre B	330.375,00 €	/
31/08/2020	330.375,00 € Soit 11,56 € par titre B	330.375,00 €	/
31/08/2019	330.375,00 € Soit 11,56 € par titre B	330.375,00 €	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés (dont les usufruitiers)

Certifié conforme
Le Président

